

DEPARTEMENT

DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

Séance du 17 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation
11 juin 2026Objet de la délibération
Clésence
Cession de patrimoine

L'an deux mille vingt-six, et le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COUELLE Laëticia, Maire.

Présents : Mme Laëticia COUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëticia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY - MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Mme Laurence GEFFROY - M. Stéphane GRAS - Mme Nora LARIBI - M. Xavier DARCHE - Mmes Claire COP - Christelle DELVAL - Dorothee PIERARD - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - MM. Alexis BRILLET - Casimir SZEPIZDYN - Mmes Catherine VANDEWATTYNE - Ophélie BEASLAY.

Absente excusée : Mme Aline LEJEUNE (pouvoir à M. Thierry BALLINER).

Absents : MM. Jérémy VISCONTI - Antonin FERREIRA ROCHE.

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de vente validé de la Convention d'Utilisé Sociale 2021-2026, CLESENCE, Groupe ActionLogement, a informé la commune, par courrier du 20 avril 2026, de son intention de lancer la commercialisation des logements constituant la résidence "Le Parterre Anglais", située rue Arthur Debeaupuis :

- Le Parterre Anglais I, programme de 29 logements du type 1 à 5 pour un prix moyen de 103 850 €
- Le Parterre Anglais II, programme de 34 logements du type 1 à 5 pour un prix moyen de 112 200 €
- Le Parterre Anglais III, programme de 32 logements de type 2 à 5 pour un prix moyen de 110 500 €

Cette politique de vente du patrimoine vise à renforcer la mixité sociale par la diversification des statuts d'occupation et à favoriser le parcours résidentiel des locataires vers l'accession à la propriété.

Elle permet aux locataires-occupants :

- d'acquérir leur logement à des conditions intéressantes (prix de vente inférieur au marché, frais réduits)
- de bénéficier d'une vente réglementée et d'un accompagnement particulier tout au long de leur projet,
- de profiter de règles de sécurisation avec les garanties de rachat du bien et de relogement, prévues dans le cas de survenance de certains événements de la vie professionnelle et personnelle.

Le dispositif "Vente HLM" a également pour objectif de réinvestir sur les territoires tant dans le renouvellement d'une offre locative neuve que dans l'amélioration du patrimoine existant.

Les locataires en place sont les seuls bénéficiaires de la vente de leur logement, avec leurs ascendants ou descendants, et resteront locataires de CLESENCE s'ils ne désirent pas acquérir leur logement.

Dans le cas d'un congé de départ donné par un occupant, le bien sera proposé prioritairement à tous les locataires du parc social du département sous plafonds de ressources LI Accession, puis à toute personne physique sous les mêmes plafonds de ressources et ce, pendant une durée d'un mois. Passé ce délai, la vente se trouvera ouverte à tout acquéreur sachant que CLESENCE privilégie, à dossier égal, les acquéreurs pour habitation principale.

Chaque logement vendu restera comptabilisé dans le quota SRU réglementaire.

Compte-tenu des difficultés qui peuvent être rencontrées par les acquéreurs, notamment au niveau des charges de copropriété et du manque d'entretien des logements au moment de la cession, après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis défavorable à la vente des logements constituant la résidence "Le Parterre Anglais", située rue Arthur Debeaupuis.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 18 juin 2026
Le Maire,

Laëtitia COQUELLE

